

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Séance du 16 novembre 2023

**Délibération N° 2023-083- Portant sur l'approbation de la mise en place d'un congé
menstruel de 10 jours par an pour les étudiantes**

Visa :

Visa :

- Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Délibération :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuve, à l'unanimité, une mesure permettant aux étudiantes de bénéficier d'un congé menstruel de 1 à 2 jours par mois, avec une limite de 10 jours par an. Ce congé sera accordé sur présentation d'un certificat médical pendant la durée de la formation.

Avis favorable, à l'unanimité

Vote :

26 votants présents ou représentés
26 Avis favorables

Le Vice-Président de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire,

Olivier OUDAR

